



Bilan personnel et professionnel

En quoi consiste un bilan personnel et professionnel ?

Etablir un Bilan personnel et professionnel peut s'avérer utile pour le collaborateur qui réfléchit au parcours d'apprentissage individuel qu'il veut réaliser. Il s'agit d'un processus *individuel et accompagné*, axé sur la détection des possibilités de développement, en partant d'un regard sur soi et de la confiance en soi. Par exemple, cela peut consister à :

- inventorer ses compétences fortes et ses points à développer
- rechercher un meilleur équilibre entre sphères professionnelle et privée
- apprendre à fonctionner dans l'entreprise avec ses propres certitudes et incertitudes
- formuler un objectif de carrière
- expliciter des demandes d'apprentissage

Un coach professionnel du Fopas accompagne et soutient le collaborateur dans une atmosphère de confiance, au travers de quelques conversations et missions.

Pour qui ?

Cet accompagnement s'adresse au collaborateur qui souhaite creuser les questions et dilemmes qui se posent à lui-même en relation avec son métier.

Avantages

Grâce à ce « Bilan personnel et professionnel », le collaborateur peut voir ses chances en matière d'évolution augmenter, chances souhaitables et réalisables qu'il veut saisir pour exercer son métier avec enthousiasme et confiance en soi.

Préfère-t-on une approche de groupe ? Dans ce cas, la formation de groupe "Renforcer mes compétences" (C1) peut être une solution.

En pratique

Demander un Bilan personnel et professionnel au Fopas peut se faire soit par téléphone, soit par e-mail.

- Le collaborateur désire-t-il faire un Bilan personnel et professionnel en toute confidentialité ? Alors il peut en faire la demande auprès du Fopas. L'accompagnement peut alors se passer en dehors des heures de travail, au Fopas ou sur place, dans le centre d'accompagnement.
- Le collaborateur désire-t-il faire son Bilan en concertation avec des personnes tierces pertinentes (chef, responsable RH...) de l'entreprise ? Ou celles-ci désirent-elles proposer cet accompagnement individuel à un collaborateur ? Dans ce cas, l'une d'entre elles peut introduire la demande au Fopas. L'accompagnement individuel pourra se passer :
 - au mieux si toutes les personnes impliquées soutiennent l'initiative et que la demande se fait dans un esprit de confiance
 - pendant les heures de travail, et éventuellement sur place dans l'entreprise.

Lors d'un premier entretien entre le collaborateur et le coach Fopas :

- on fait le tour de la demande et des attentes
- on explicite le rôle du coach Fopas et celui du collaborateur
- on explique le déroulement du processus
- on convient des limites et de la nature de la question ou du dilemme auquel on s'attellera
- on convient concrètement du quand, du où, etc.

Ces accords sont notés par écrit. Si les personnes tierces impliquées (chef, responsable RH...) soutiennent cet accompagnement individuel pour un collaborateur, elles prennent également part à l'entretien.

Etablissement d'un bilan sur les plans personnel et professionnel.

Sur base de trois angles de réflexion (qui suis-je? que puis-je? que veux-je?) :

- on explicite les valeurs personnelles
- on confronte l'image de soi à la réalité
- on tente de visualiser sa propre image du futur désiré

Ce bilan est alors ensuite confronté à ce qui est possible dans l'entreprise. A cette fin le collaborateur assisté du coach Fopas prépare les éléments (quoi, comment, quand...) qui pourront être discutés avec les personnes tierces concernées de l'entreprise.

L'étape suivante consiste à établir un plan d'action personnel, liste des accords avec des objectifs, des initiatives et des méthodes de résolution.

Concrètement :

Maximum 6 h d'accompagnement individuel (6 x 1 h of 4 x 1,5 h) dans un délai de 3 à 4 mois.